

des DÉLIBÉRATIONS

--oOo-- du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de PÉROUGES

2023030

Séance du 23 Juin 2023

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice:** 15**Présents :** 13**Votants :** 15**Date de la convocation**

19 JUIN 2023

Date d'affichage

19/06/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois juin à 10h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul VERNAY, Maire,

Présents : Paul VERNAY, Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Marie-Victoire PASSERAT de la CHAPELLE, Frédéric MALBOS, Maryvonne BOUCHARD, Florence de POUMEYROL, Alain MORGILLO, Eric MEUNIER, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Emilie VAIR, Gérard FLEJOU,

Absents excusés : Christelle MORTEL pouvoir à Marlène BLASQUEZ, Marie-Victoire DE LA CHAPELLE pouvoir à Jean-Luc VIBERT

Madame Florence de POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la Délibération :**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
DE LA COLLECTIVITÉ au 01/07/2023**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT le recrutement de l'agent administrative le 03/07/2023 à temps non complet, il y a lieu de modifier le tableau des emplois au 01 juillet 2023. Madame Amandine THOMAS adjointe administrative remplace Madame Catherine GALLICE adjointe administrative 1ère classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vote pour : 15, Contre : 0

- PROPOSE de pourvoir le poste d'agent administratif polyvalent à temps non complet pour exercer les fonctions d'agent d'accueil.

- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1 juillet 2023.

- AUTORISE la Maire à signer toutes les pièces administratives et financières en rapport avec ce dossier.



La Maire,
Nathalie MICOLAS

